

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Entente *Cultivons l'avenir 2* : renouvellement du programme d'appui à l'implantation de systèmes de traçabilité

Longueuil, le 14 janvier 2014 – Agri-Traçabilité Québec (ATQ) est fière d'annoncer le renouvellement du programme « Appui à l'implantation de systèmes de salubrité alimentaire, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux », issu de l'Entente *Cultivons l'avenir 2*. Ce programme, dont les nouvelles modalités ont récemment été divulguées, vise notamment à offrir aux intervenants des secteurs agricole et agroalimentaire un soutien dans le recours à des services-conseils et dans l'acquisition d'équipement et d'installations de traçabilité. **Plus précisément, le programme permet aux intervenants de la production bovine (laitière et de boucherie), ovine et de cervidés de bénéficier de prix avantageux pour l'acquisition d'outils automatisés de traçabilité.**

Les outils de traçabilité tels que les bâtons de lecture RFID ou appareils mobiles de type « PDA » simplifient grandement la lecture des identifiants ainsi que la gestion des informations liées à l'identification et à la déclaration des déplacements des animaux. En plus d'être faciles à utiliser, ces outils limitent les risques d'erreur et réduisent significativement le temps nécessaire à la collecte et la transmission des données chez ATQ.

En soumettant une demande dûment complétée, les demandeurs respectant les critères et conditions d'admissibilité du programme **peuvent obtenir une aide financière allant jusqu'à 70 % du coût d'achat d'équipement ou d'installations de traçabilité.**

Les entreprises agricoles désirant soumettre une demande concernant l'acquisition d'outils automatisés de traçabilité sont invitées à communiquer directement avec un agent du Service d'automatisation d'ATQ. Les demandeurs pourront ainsi obtenir de l'assistance afin de compléter le formulaire d'inscription et pour l'acheminer au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Il est à noter que seules les « entreprises enregistrées au MAPAQ en tant qu'exploitations agricoles (numéro d'identification ministériel (NIM) valide) sont admissibles au programme ».

Des détails sur le programme d'appui à l'implantation de systèmes de traçabilité et ses modalités sont disponibles à l'adresse suivante : www.atq.qc.ca/automatisation/lecteurs-rfid.

Rappelons que l'initiative intergouvernementale (fédérale, provinciale et territoriale) *Cultivons l'avenir 2* vise à soutenir le développement et à favoriser l'innovation dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien. Au Québec, les programmes de *Cultivons l'avenir 2* permettent aux intervenants de l'industrie de bénéficier d'un soutien dans divers secteurs d'activités. La liste des programmes *Cultivons l'avenir 2* peut être consultée en accédant au site Web du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (www.mapaq.gouv.qc.ca).

-30-

Source :
Hugues Larocque
Conseiller rédaction, communication et formation
hlarocque@atq.qc.ca

Pour information :
Marie-Claude Préfontaine
Agente agricole - Automatisation
Téléphone : 1 866 270-4319 #3
automatisation@atq.qc.ca